

**PROCES-VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 23 octobre 2014**

Sous la présidence de M. le Maire, JULLY Jean-Pierre,

Membres présents : M. KURTZ Francis, M. SEROT Paul-Michel, Mme LACK Françoise, adjoints.

Mme HENRY Liberta, Mme LIMON Laurence, Mme RABY Séverine, Mme DUMOULIN Vanessa, M. DARDAINE Alain, Mme SCHIMPF Nathalie, M. FUCHS Hervé, Mme NEY Christine, M. HOPFNER Hyacinthe, conseillers municipaux.

Membre excusé : M. RIETHMULLER Eric qui donne procuration à M. KURTZ Francis  
M. GARDEREAU Olivier qui donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre

M. DARDAINE Alain est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du 29 septembre 2014

1. Décision prise en application de l'Article L.2221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales
  - Avenant n°1 – Travaux connexes et de sécurité sur la RD42.
2. Chasse 2015/2024
  - a. Renouvellement des baux de chasse
  - b. Frais de secrétariat pour la consultation des propriétaires
3. Affaires domaniales : Déclarations d'intention d'aliéner
4. Logement 5, rue du Docteur Lorain : Révision du loyer
5. Projet de faisabilité d'une crèche
6. Divers

oooOooo

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

## **1. Décision prise en application de l'article l2221-22 du code général des collectivités territoriales**

### **Intitulé de la décision**

Travaux connexes et de sécurité sur RD 42 en traverse de Lorquin

### **Exposé des motifs**

Par délibération du 21/02/2011, le conseil municipal a autorisé la réalisation des travaux connexes et de sécurité sur la RD 42 en traverse de Lorquin.

Par décision du 17/06/2011, le maire a décidé de confier les travaux à l'entreprise STRUBEL à HARTZVILLER pour un montant de 51 836,- € H.T.

Le Maire présente au conseil municipal, l'avenant nécessaire à la poursuite des travaux :

Avenant n°1 : Travaux supplémentaires :

- Fourniture et pose d'un caniveau – Rue Général de Gaulle pour un montant de 1 460,- € HT
- Dépose et pose de bordures supplémentaires – Rue Général de Gaulle pour un montant de 5 371,- € HT

### **Décision**

Le maire décide d'accepter l'avenant concernant les travaux supplémentaires :

- Fourniture et pose d'un caniveau – Rue Général de Gaulle d'un montant de 1 460,- € H.T.
- Dépose et pose de bordures supplémentaires – Rue Général de Gaulle d'un montant 5 371,-€ H.T.

Cette décision ramène le marché initial à **58 667,00 € HT**.

## **2. Baux de chasse 2015/2024**

### **a. Renouvellement des baux de chasse 2015/2024**

Par délibération du 22/09/2014, le conseil municipal a pris connaissance de la volonté des propriétaires, de conserver le produit de la chasse pour la période 2015/2024.

La commission consultative de chasse réunie en date du 16/10/2014 a constaté qu'il ne pourrait y avoir qu'un seul lot de chasse compte tenu de la surface chassable, est favorable à la signature d'une convention de gré à gré avec M. PERRIN Daniel qui a demandé son droit de priorité. Elle n'a pas d'observation particulière à formuler quant aux réserves et enclaves.

Le conseil municipal prend acte des propositions de la commission consultative et après en avoir délibéré, décide :

- **de fixer à 700 ha 57 a 68 ca**, la contenance des terrains à soumettre à la location, compte tenu des réserves et enclaves formulées par les propriétaires de 25 ha d'un seul tenant, désirant se réserver le droit de chasse sur leur propriété, à savoir :

BAILLET Suzanne – Ferme des Amples avec	44 ha 42 a 24 ca
HOLCIM – Route de Lorquin à HEMING avec	67 ha 43 a 05 ca
VAN HAAREN Edgar – Ferme Cambreholz avec	68 ha 52 a 47 ca
WAGNER Raymond – Rue des Vosges avec	124 ha 43 a 45 ca
Voies Navigable de France	1 ha 80 a 70 ca
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>306 ha 61 a 91 ca</b>

**la surface chassable est ramenée à 393 ha 95 a 77 ca.**

- de procéder à la location en un seul lot comprenant 393 ha 95 a 77 ca
- de le louer par convention de gré à gré à M. PERRIN Daniel, ancien locataire qui en a fait la demande régulièrement et de fixer le prix à 992,20 € par an (augmentation de 10 % du fait de l'abandon par le centre hospitalier de son droit de réserve, le terrain chassable disponible a donc augmenté de 47 ha 46 a 66 ca, soit un total de surface chassable de 393 ha 95 a 77 ca contre 370 ha 94 a 44 ca pour les baux de chasses de 2006-2015).
- de partager les frais de publicité pour moitié par la commune et le locataire
- de fixer les frais de secrétariat à un forfait de 60 € + 0,15 € par ligne de propriétaire soit 19.35 € (pour un total de 129 propriétaires).
- de fixer à 4 % du produit de la location au secrétaire pour confection des listes de répartition, 2 % au receveur municipal sur le recouvrement du produit de la location et 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires.

Le locataire sera, en outre, tenu de payer les droits, taxes et redevances de toute nature découlant de l'application normale des dispositions légales et réglementaires

- d'autoriser le maire à signer la convention de gré à gré avec M. PERRIN Daniel.

### **b. Renouvellement des baux de chasse - Frais de secrétariat pour la consultation des propriétaires**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer les frais de secrétariat pour la consultation des propriétaires à la secrétaire de mairie conformément au cahier des charges qui prévoit un forfait de 60 € auquel s'ajoute 0,15 € par ligne de propriétaires soit 129 x 0.15 €.

Avis favorable du conseil municipal. Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2015 - art.6288.

### **3. Affaires domaniales : Déclaration d'intention d'aliéner**

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

<b>Date</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Désignation du bien</b>	<b>Situation</b>	<b>Décision</b>
28/07/2014	Immeuble FLAUS	Immeuble bâti cadastré section 01 n°78 avec 897 m <sup>2</sup>	35, rue Général Leclerc	Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption moins une abstention.

#### **4. Logements 5, rue Dr Lorain - Révision des loyers**

Le maire propose au conseil municipal de procéder à la révision des loyers des logements communaux situés 5, rue Dr Lorain conformément à l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre 2014, qui atteint 0.57% d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs de location suivants à compter du 01.11.2014 :

- logements :  $293.86 \text{ €} \times 0,57 \% = 1,68 \text{ €}$  d'augmentation soit 295,54 €
- garages :  $29.59 \text{ €} \times 0,57 \% = 0,17 \text{ €}$  d'augmentation soit 29,76 €

#### **5. Projet de faisabilité : Crèche**

Les locaux du Centre médicosocial, occupés jusqu'au 30 septembre par le Centre médicosocial ont été visités le 6 octobre par Madame MOUTSOUKAS, éducatrice spécialisée, le maire et des membres du Conseil municipal dans le but d'étudier la faisabilité de réalisation d'une micro crèche dans ce bâtiment qui comporte deux étages. Le rez-de-chaussée, initialement dévolu à cette réalisation présente une superficie trop exigüe (environ 80 m<sup>2</sup>). L'utilisation du rez-de-chaussée et de l'étage semble indispensable. Se pose à présent le problème de l'issue de secours à l'étage.

Selon la directrice de la crèche de Phalsbourg visitée le 20 octobre, l'aménagement d'une issue de secours est obligatoire.

L'avis du Service de la Protection Maternelle Infantile (PMI) est à présent recherché suite aux conseils de Mme. DAHLEN de la CAF. La visite du site par une responsable de la PMI aura lieu le jeudi 13 novembre en fin de matinée. Cette visite devrait permettre de faire un point de situation sur les possibilités réelles d'implanter une crèche dans la commune qui sera toutefois limitée en capacité d'accueil.

La commune est propriétaire d'un deuxième site (anciens bureaux Etablissement WEILER) qui correspond davantage à ce qui est réalisé à Phalsbourg en superficie, donc en possibilités d'implanter de manière aérée et sécurisée dans l'espace les différents modules qui constituent une crèche. La capacité d'accueil serait nettement supérieure à celle que présente le bâtiment du Centre médicosocial.

Toutefois, une réhabilitation profonde s'imposerait.

Mme. HENRY Liberta propose de ne plus visiter les locaux du CMS, car il n'y a pas d'issue de secours. Cependant, elle propose de visiter directement les anciens locaux WEILER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Souhaite visiter les anciens locaux WEILER, le 8 novembre 2014 à 10h00 en compagnie de Mme. MOUTSOUKAS.
- Souhaite, si possible, la visite de la Protection Maternelle Infantile (PMI) au sein des anciens locaux WEILER, après la visite du Centre médicosocial.
- Donne accord au maire de poursuivre les études entreprises sur les deux sites afin de définir le projet le plus adapté à notre commune.

M. HOPFNER Hyacinthe rajoute qu'il serait souhaitable d'avoir une estimation globale des coûts du projet crèche que ce soit au niveau des anciens locaux WEILER et au niveau du bâtiment Centre médicosocial, mais également souhaitable de savoir l'ampleur du projet (travaux, etc.).

## **6. Divers**

- Subvention classe de neige

Le maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de Madame LAMIGE, directrice de l'école élémentaire, relative à un projet de classe de neige qui aura lieu du 12 au 16/01/2015 sur le Centre Odcvl le Chalet d'Artimont, au pied des pistes de ski de La Bresse.

13 élèves lorquinois sont concernés. Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 75 € par élève soit 975,- € (65,-€ en 2014 ; 75,- € en 2012).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise l'inscription d'une subvention de 975,- € au BP 2015
- autorise le versement de la subvention dès janvier 2015.

- Le maire informe le Conseil Municipal

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 26 octobre 2014 avec plus de 140 personnes présentes.
- Le Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 6 novembre 2014 à partir de 18h30 à Lorquin.
- La cérémonie du 11 novembre au monument aux morts et au carré militaire sera précédée d'une messe à 10h00. Le Maire précise qu'il y aura la présence de deux familles qui ont identifié leurs parents inhumés au carré militaire. Pour cette occasion, il souhaite rajouter, en plus de la gerbe initiale, deux petites gerbes destinées à la mémoire des familles.
- Une réunion d'information au public sur le Très Haut Débit avec la CC2S aura lieu le mercredi 12 novembre 2014 à partir de 18h00 à la salle des fêtes de Lorquin. Le Maire convie le conseil municipal à y participer.
- La visite des locaux du CMS puis des anciens locaux WEILER se fera le jeudi 13 novembre à partir de 11h00, par une personne spécialisée de la PMI de Metz.
- Une réunion d'informations destinée aux 28 délégués du Collège des 2 Sarres sera tenue par le Maire, le vendredi 14 novembre 2014 à partir de 9h00 en salle du Conseil. Son but sera d'expliquer le rôle du Maire au sein d'une commune ainsi que la sensibilisation des délégués élus sur leur rôle.
- L'Assemblée Générale de l'Inter association se déroulera à la Salle des Fêtes, le vendredi 28 novembre 2014 à partir de 20h00. Le Maire informe le conseil municipal de la

démission du comité. M. HOPFNER Hyacinthe demande des renseignements pour intégrer le comité. Mme. NEY Christine répond que les Présidents des associations lorquinoises sont membres de droit de l'Inter association.

- Le bulletin municipal n°3 sera publié avant les fêtes de Noël, les articles à publier devront être remis avant le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à Mme. DUMOULIN Vanessa.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 45.